

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Délibération n°20260503_09

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 6

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » :

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : MISSION LOCALE : cofinancement du dispositif 100 chances 100 emplois pour 2026

Le jeudi 05 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Montignac sur Charente – LA BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - POTEL Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine - RADOUX Loïc - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléant de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1- PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
- 2- BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal
- 3- DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno
- 4- LAMAZIERES Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 5- TURLLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul
- 6- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - FLAUD Yves - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : MISSION LOCALE : cofinancement du dispositif 100 chances 100 emplois pour 2026

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu la définition de l'intérêt communautaire au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16/02/2026,

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de sa compétence sociale d'intérêt communautaire, la collectivité soutient les projets pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, à travers sa participation financière annuelle au fonctionnement de la mission locale Arc Charente.

La mission locale a sollicité le soutien financier de la Communauté de communes dans le cadre du dispositif « 100 Chances, 100 Emplois ».

Ce dispositif est copiloté par la mission locale Arc Charente, et des entreprises (groupe BACARDI, Manpower, Lidl, adéquat intérim, Chrome dur Industrie). Il consiste à proposer un accompagnement renforcé des jeunes avec une semaine de coaching via un expert et des entreprises marraines.

Le dispositif a été déployé en 2025 sur le territoire des Communautés de communes de Charente Limousine, val de Charente et Cœur de Charente.

Pour poursuivre le dispositif en 2026, la mission locale sollicite les 3 CDC du Nord Charente, à savoir la CC Cœur de Charente, la CC Val de Charente et la CC Charente Limousine.

Le financement d'une semaine de coaching commune aux CC Cœur de Charente et Val de Charente est proposée au regard du nombre de jeunes pouvant être orientés vers le dispositif.

Le coût d'une semaine de coaching s'élève à 3900 €.

Une participation de 1950 € est demandée auprès de chacun des 2 CDC.

Ce dispositif a un impact notable sur l'écosystème local, contribuant activement à l'emploi, renforçant les opportunités économiques, en particulier pour les jeunes adultes.

Monsieur le Président propose d'engager la Communauté de communes dans le dispositif « 100 Chances, 100 Emplois » et d'allouer un soutien financier à la Mission locale de 1950 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à allouer la somme de 1950 € au profit de la Mission locale Arc Charente dans le cadre du dispositif « 100 Chances, 100 Emplois » pour une semaine de coaching en juin et novembre 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au titre du budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président,
Christian CROIZARD